

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2014

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 26/05/2014

Présents : MMES ALBARIC, BAURY, BRUSSAT, CARRE, LACHAMP, MASSE, VOLPINI ; MM. DAUDUIT, OZEO, PONCEPT, ROBIN, ROUVIDANT, THELLIER, TREFFANDIER.

Absents : MMES CHALARD, DESSIMOND (POUVOIR BRUSSAT), MM. DOLCEMASCOLO (POUVOIR ALBARIC), MAURIN (POUVOIR ROUVIDANT), VITALIS (POUVOIR OZEO).

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 22 AVRIL 2014

Le compte-rendu du conseil municipal du 22/04/2014 est approuvé à l'unanimité.

II - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Patricia LACHAMP est élue secrétaire de séance.

III - DÉLIBÉRATIONS

Acquisition d'un véhicule

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acquérir un nouveau véhicule pour une meilleure organisation des services techniques. Il s'agit d'un véhicule neuf Peugeot Boxer Benne Châssis Simple Cabine.

Madame le Maire précise que plusieurs prestataires ont été consultés. La meilleure offre s'élève à 23 170.50 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'acquisition du véhicule neuf Peugeot Boxer Benne Châssis Simple Cabine pour un montant total de 23 170.50 € TTC.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Extension réseau électrique - Les Charmes

Madame le Maire explique que l'alimentation en énergie électrique au lieu-dit « Les Charmes » nécessite une extension de réseau Basse Tension d'environ 85 mètres sur le domaine public.

Pour ce faire, les travaux seront réalisés par le S.I.E.G. avec une participation de la collectivité à hauteur de **1 945 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la proposition d'extension de réseau ci-dessus.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Création d'un poste de maître-nageur sauveteur pour besoin saisonnier

Madame le Maire explique au Conseil municipal que :

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade, il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la piscine municipale, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier à temps complet pour la saison 2014 afin d'assurer la surveillance et le contrôle de la qualité de l'eau des piscines de la Base de Loisirs de Pont-Astier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un emploi de maitre-nageur-sauveteur à temps complet pour les piscines de la Base de Loisirs pour la saison 2014, à compter du 05 juillet 2014.
- que la rémunération de la personne recrutée sera rattachée à l'échelle indiciaire du cadre d'emploi de catégorie B - 1^{er} grade « Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives », 3^{ème} échelon, IB 347 IM 325.
- d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de travail à durée déterminée.

Vote : 15 pour (dont 3 pouvoirs)
 2 contre (Mme Baurly et M. Vitalis)
 1 abstention (M. Ozéo)

CCEDA - Commission Locale d'Évaluation des charges transférées

Vu l'article 1609 Nonies C du code général des impôts (C.G.I.) ;
Vu le décret n°2002-923 du 6 juin 2002 portant incorporation au C.G.I. de divers textes ;
 Madame le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre des transferts de compétences à la communauté de communes "Entre Dore et Allier", une commission d'évaluation des charges transférées doit être créée entre la communauté de communes et les communes membres.

Le rôle de cette commission est d'évaluer le coût des dépenses transférées en quantifiant les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes aux communes membres.
 Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes membres, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.
 Aussi, Madame le Maire propose au conseil municipal de nommer un représentant à cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne un représentant et son suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Représentant : M. THELLIER Julien
Suppléant : Mme BRUSSAT Élisabeth

Aide à la rénovation des façades

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 17/01/2011 accordant une aide directe aux particuliers pour la rénovation des façades d'un montant de 750 € par dossier pour l'année 2011. Cette attribution est basée sur les mêmes critères que la communauté de Communes « Entre Dore et Allier ».

Elle précise que pour les années 2011 et 2012, aucun dossier n'avait rempli les conditions d'attribution mais qu'en 2013 un dossier était éligible. Elle propose de reconduire cette aide pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de reconduire cette aide directe aux particuliers d'un montant de 750 €, pour les dossiers de l'année 2013.

Restructuration de la Mairie - Lot n°2, avenant n° 1

Plusieurs modifications, avec une incidence financière, ont été introduites dans le marché « Restructuration de la mairie » - lot n°2 Démolition /Gros œuvre, à savoir :

Travaux supplémentaires : Réalisation d'une chape et rebouchage en aggro ; Démolition d'une dalle béton et réalisation d'allège.

Travaux en moins : Rampe d'accès, carottages, Armatures et dalle béton.

Ainsi, l'écart introduit par ces modifications est de -4 878.44 € HT, ce qui porte le montant du **Lot n°2 à 55 109.87 € HT.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les modifications financières introduites par l'avenant n° 1 au Lot n° 2 Démolition/Gros œuvre.
- autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 et tout document afférent.

Restructuration de la Mairie - Lot n°6, avenant n° 1

Plusieurs modifications, avec une incidence financière, ont été introduites dans le marché « Restructuration de la mairie » - lot n°6 Menuiserie intérieure, à savoir :

Travaux supplémentaires :

Châssis Coursive/Mariage/Secrétariat. Modification du type de portes dans les locaux.

Ainsi, l'écart introduit par ces modifications est de +2 259.00 € HT, ce qui porte le montant du **Lot n°6 à 19 989 € HT.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les modifications financières introduites par l'avenant n° 1 au Lot n° 6 Menuiserie intérieure.
- autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 et tout document afférent.

Convention d'honoraires avec la SCP Teillot

Madame le Maire propose que le conseil l'autorise à signer une convention d'honoraires avec la SCP Teillot avec comme mission :

la défense des intérêts de la commune dans le cadre du contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand par Marc BOISE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire à signer la convention d'honoraires avec la SCP Teillot située 21 boulevard Berthelot, 63400 CHAMALIÈRES, dans le cadre de la mission exposée ci-dessus.

Vote : 17 pour (dont 4 pouvoirs)

1 abstention (Mme Baur)

Contrat de location des photocopieurs Mairie et écoles

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de location de la société Burotic System pour remplacer les photocopieurs de la Mairie et des deux écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à signer un contrat de location pour quatre photocopieurs auprès de la société Burotic System dont le siège social se situe 124 avenue de Cournon à Aubière (63170). La périodicité des loyers sera trimestrielle à terme échu, pour une durée de 21 trimestres, soit 21 échéances à 900 € HT.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

Budget Commune - Décision Modificative n°1

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires. Elle propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

LIBELLE	INVESTISSEMENT			
	Dépenses		Recettes	
	Art.	Montant	Art.	Montant
Aménagement cimetière	2116-505	-4 359 €		
Acquisition Boxer	2182-516	-1 820 €		
Achat matériels divers	2188-519	800 €		
Enfouis. Réseau FT	2315-520	4 905 €		
Extension réseau élec	2315-521	1 945 €		
Subvention d'équipement CG			1323-520	1 471 €
Total		1 471 €		1 471 €

DÉPENSES FONCTIONNEMENT				
LIBELLE	Augmentation		Diminution	
	Art.	Montant	Art.	Montant
F. petit équipement	60632	3 000 €		
Entretien matériel roulant			61551	3 000 €
Entretien de bâtiments			61522	750 €
Subv. personnes de droit privé	6745	750 €		

Vote à l'unanimité.

Budget Assainissement - Décision Modificative n°1

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires.

Elle propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT				
LIBELLE	Dépenses		Recettes	
	Art.	Montant	Art.	Montant
Autres subventions d'équipement	1318	2 200 €		
Autres subventions d'équipement			1318	2 200 €

Vote à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents a décidé d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

Avis projet immobilier du bourg d'Orléat

Madame le Maire rappelle la réunion du 26 mai 2014 en présence de Urbasite, Géoval et Auvergne Habitat qui sont venus présenter le projet du bourg aux élus municipaux.

Le projet présenté étant en adéquation avec la volonté des élus de renforcer le bourg d'Orléat, Madame le Maire propose au conseil municipal de travailler avec la société Urbasite plus précisément sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de Mme le Maire.

La réunion du 26/05/2014 a soulevé plusieurs questions de la part des élus.

- 1- *La station d'épuration du bourg est-elle en capacité d'absorber 16 logements supplémentaires. M. Rouvidant explique que 51 branchements de la Step du bourg vont être transférés à la Step de Pont-Astier. Ainsi, la Step du bourg va être « soulagée » d'une cinquantaine de branchements et seuls 21 branchements seront ajoutés (Chemin des Cros et projet du bourg). De plus, la réfection du réseau du bourg permettra l'élimination de toute ou partie des eaux pluviales.*
- 2- *Garantie d'emprunt pour les logements sociaux. Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » garantit les emprunts des opérations neuves de logements sociaux menées par les bailleurs sociaux.*

Recrutement agents non titulaires pour remplacer les agents momentanément absents

Madame le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles.

À cet effet, elle propose à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour assurer ces remplacements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser Madame le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles.
- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

Groupama - Remboursement sur cotisation 2014

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la vente de la caravane, notre contrat d'assurance a été mis à jour.

Ainsi, notre assureur Groupama, nous rembourse la somme de 10.72 € sur la cotisation 2014 réglée en début d'année.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à encaisser le chèque de l'assurance Groupama d'un montant de 10.72 € de remboursement sur la cotisation 2014.

Groupama - Remboursement sinistres aux écoles

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, les sinistres du :

- 28/03/2014 à l'école de Pont-Astier, un élève a jeté une pierre sur une baie vitrée.
 - 11/04/2014 à l'école Jean Touron, on a découvert une baie vitrée fissurée (celle de la chaufferie).
- Le montant des réparations s'élève à 341.74 € pour l'école de Pont-Astier et 475.34 € pour l'école Jean Touron.

Notre assureur Groupama nous a transmis le remboursement en totalité.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à encaisser le chèque de l'assurance Groupama d'un montant de 817.08 €.

Recrutement Mairie en CAE

Madame le Maire explique que l'agent en charge de la gestion de l'Agence Postale Communale est parti mi-mars 2014. Ce qui a entraîné un accroissement de travail pour le service administratif de la Mairie.

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'employer une personne à temps non complet, 20/35^{ème} dans le cadre du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, pour assurer la gestion de l'Agence Postale Communale et ainsi le bon fonctionnement du service.

Ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'employer une personne à temps non complet, 20/35^{ème}, au service administratif de la Mairie, dans le cadre du Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, à compter du 1^{er} juillet 2014.
- D'autoriser Madame le Maire à signer ce contrat avec les services de l'Etat.
- De prévoir les crédits au budget communal.

III - INFORMATIONS

- *Nettoyage locaux scolaires.* Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014, la réorganisation des services nécessite l'externalisation du nettoyage des locaux scolaires. Plusieurs entreprises ont été consultées, elles ont jusqu'au 06 juin 16h00 pour remettre leurs offres.

- *Indemnité de Madame le Maire.* Mme le Maire tient à préciser que l'enveloppe indemnitaire globale des indemnités des élus n'a aucunement été majorée par rapport au mandat précédent (enveloppe annuelle mandat précédent : 49 723.22 €, mandat actuel : 49 714.09 €).

Mandat précédent : Maire 43 %, Adjointes 16.50 %

Mandat actuel : Maire 38 %, Adjointes : 15 %

Ainsi, une indemnité peut être versée aux trois conseillers délégués sans augmentation de l'enveloppe globale.

- *Programme éclairage public 2012.* M. Treffandier précise que le montant total de ce programme s'élève à 28 468.06 € dont 495 € pour l'éclairage public au Lotissement « Au près des Chênes ». D'autre part, la commune a souhaité faire réaliser à ses frais le passage caméra de vérification des réseaux dudit Lotissement dans la perspective d'une rétrocession future.
- *Femmes élues du Puy-de-Dôme - Courrier du 19/05/2014.*
- *Prochaine réunion du conseil municipal.* La prochaine séance du conseil municipal se tiendra lundi 07 juillet 2014 à 18h30 en Mairie.

IV - QUESTIONS DIVERSES

- Néant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.